

**Résultat de la répartition des contingents
des œufs à couvrir**

19 AVR. 2016

Il est porté à la connaissance des importateurs des œufs à couvrir que la Commission interministérielle composée des représentants du Ministère chargé du Commerce Extérieur, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires chargée de la répartition des contingents d'importation desdits produits, a retenu la répartition précisée dans les tableaux ci-dessous :

**1. Répartition des œufs à couvrir SH : ex 040711.00.10,
ex 040719.00.11 et ex 040719.00.19
(Quota : 200 tonnes)**

En tonnes

Sociétés	Quantités accordées en 2016
SOGAVI	108,770
COUVOIR RHAMNA	19,492
SES WARREN*	20
Total	148.262

*Quantité accordée dans la limite de la quantité autorisée par l'ONSSA

Le reliquat : 51,738 T

Critère de répartition :

Accorder aux opérateurs requérants les quantités demandées dans la limite de la quantité autorisée par l'ONSSA.

